



# Convention

## Ententes DR Jeunes

Cette convention est établie entre l'association :

....., représentée par ..... (nom et qualité)

....., représentée par ..... (nom et qualité)

### **Article 1 : But de l'entente**

L'entente entre les deux associations ci-dessus est faite pour permettre aux jeunes de ces deux associations de participer aux manches de la Division Régionale Jeunes d'Île-de-France.

### **Article 2 : Engagement mutuel**

Les archers s'engagent à ne pas adhérer l'année n+1 dans l'autre association de l'entente sans la validation des deux présidents des associations concernées.

### **Article 3 : Modalités de financement**

Le montant de l'inscription sera réglé de la manière suivante :

..... (à définir d'un commun accord)

Les frais éventuels d'équipement (maillot de l'entente) seront répartis de la façon suivante :

..... (à définir d'un commun accord)

Les frais de transport et de bouche sont à la charge des parents ou des associations respectifs en fonction de leur règlement propre.

### **Article 4 : Organisation des entraînements**

La présence des entraîneurs sur chacune des manches est planifiée et communiquée en amont de la 1<sup>ère</sup> étape.

Les archers s'engagent à assister aux entraînements et aux manches de la Division Régionale Jeunes.

Les entraînements par équipes seront organisés comme suit :

..... (à définir d'un commun accord)

### **Article 5 : Responsabilités**

Chaque archer reste sous la responsabilité de son association en cas d'accident. (Assurance, ...)

Fait à ..... , le .....

Signatures des représentants des deux clubs